



DROIT DES AFFAIRES - ASSISTANCE JURIDIQUE EN LIGNE - avocatsparisnanterre@gmail.com

Contact avocat en urgence : tél 06 84 63 45 56

DROIT DE L'ENTREPRISE

Nous pouvons vous mettre en contact avec un spécialiste en droit commercial et généraliste en droit des affaires à même de conseiller les PME sur toutes les questions juridiques rencontrées dans le cadre de l'activité économique de l'entreprise, ce qui comprend :

- › Les contrats commerciaux nationaux et internationaux
- › les baux commerciaux
- › La création d'entreprise, ses modifications, sa liquidation
- › Les contrats commerciaux nationaux ou internationaux
- › Les cessions de parts, de clientèle ou vente de fonds de commerce
- › Les contentieux et litiges commerciaux
- › La propriété intellectuelle
- › Le droit pénal des affaires
- › Les procédures collectives
- › Le licenciement ou rupture négociée
- › Les litiges avec l'URSSAF ou le RSI
- › Le recouvrement de créances
-) droit des agents commerciaux

› Avocat spécialiste en recouvrement de créances

L'intervention de l'huissier requiert un titre exécutoire préalable mais l'exécution d'un jugement n'est pas toujours honoré. Une autorisation judiciaire est requise pour saisir les comptes bancaires, nantir les parts sociales, gager les véhicules, hypothéquer les immeubles. Ce qui peut se faire à titre conservatoire avant tout jugement au fond, impliquant des délais stricts de dénonciation de la saisie, de saisine du Tribunal au fond sous peine de caducité de la saisie.

L'article L213-6 du Code de L'Organisation Judiciaire dispose « le juge de l'exécution connaît, de manière exclusive, des difficultés relatives aux titres exécutoires et des contestations qui s'élèvent à l'occasion de l'exécution forcée, même si elles portent sur le fond du droit à moins qu'elles n'échappent à la compétence des juridictions de l'ordre judiciaire. »